

Motion Philippe Ducommun et consorts - L'enseignement de la natation - pour tous !

Développement

Cette motion demande au Conseil d'Etat vaudois de proposer au Grand Conseil vaudois une modification de la loi du 24 février 1975 d'application dans le canton de Vaud de la législation fédérale encourageant la gymnastique et les sports en intégrant dans le programme scolaire l'obligation d'enseigner la natation et d'offrir au personnel enseignant chargé des cours de natation une formation adéquate.

Développement

Chez les enfants, la noyade constitue la deuxième cause de décès. De plus, le nombre d'accidents de baignade graves, entraînant des séquelles souvent irréversibles chez l'enfant, est bien plus élevé encore.

Les maîtres-nageurs et les associations de natation constatent que les capacités des enfants et des jeunes en matière de natation diminuent. En 2006, une enquête de l'association faîtière des associations de natations "swimsports.ch" a révélé qu'environ 30% de l'ensemble des enfants dans l'école obligatoire n'ont plus de leçons de natation. "swimsports.ch" estime par ailleurs que 15% de tous les enfants n'apprennent plus à nager. Sur la base de ces chiffres alarmants, la Société suisse de sauvetage SSS a remis à la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique une pétition munie de **44'180 signatures** avec l'exigence de déclarer obligatoire l'enseignement de la natation à l'école obligatoire et ceci dans tous les cantons.

Dans notre canton, les leçons de natation devraient faire partie du programme scolaire selon l'article 4 du règlement sur l'éducation physique dans les écoles (REPE), en fonction de la loi citée plus haut. L'enseignement de la natation à l'école étant la meilleure prévention contre les accidents de baignade, nous ne pouvons pas accepter que les autorités scolaires ne proposent plus de leçons de natation pour des mesures d'économie et qu'elles mettent ainsi en danger la vie des enfants que nous leur confions.

Cugy, le 1 juillet 2008.

(Signé) *Philippe Ducommun et 29 cosignataires*

M. Philippe Ducommun : —La principale motivation de ma motion est d'intégrer dans le programme scolaire l'obligation d'enseigner la natation et d'offrir au personnel enseignant chargé des cours de natation une formation adéquate. Vous avez tous dû recevoir le communiqué du Conseil d'Etat du 9 juillet dernier concernant la diminution du soutien financier au sport vaudois dès 2009 s'élevant à 1 million de francs. Bien qu'un subside important soit octroyé au projet de piscine de Chésereux, il y a lieu de fixer d'autres priorités et de permettre à l'ensemble des enfants suivant l'école obligatoire de pratiquer la natation car, en plus d'être un sport, elle peut sauver la vie d'une personne. Je vous demande de renvoyer cette motion à une commission.

La discussion n'est pas utilisée.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.